

Bulletin d'information **1**

Edité 3 fois par an, chaque bulletin d'information comporte des fiches thématiques, les derniers taux en vigueur, une information sur la législation du spectacle, les différentes formations organisées, les adresses utiles...

Abonnement annuel - 3 numéros → 18 €

Fiches techniques actualisées **2**

Les fiches réactualisées sont en ocre

n° 1- Le contrat de travail	→ 2 € <input type="checkbox"/>
n° 2- Les conventions collectives	→ 2 € <input type="checkbox"/>
n° 3- Le bulletin de salaire	→ 2 € <input type="checkbox"/>
n° 4- Les frais professionnels et la déduction forfaitaire	→ 2 € <input type="checkbox"/>
n° 5- L'accueil des artistes étrangers en France	→ 2 € <input type="checkbox"/>
n° 6- Les contrats du spectacle	→ 2 € <input type="checkbox"/>
n° 7- La billetterie	→ 2 € <input type="checkbox"/>
n° 8- La TVA	→ 2 € <input type="checkbox"/>
n° 9- La licence d'entrepreneur de spectacles	→ 2 € <input type="checkbox"/>
n° 10- Le guichet unique	→ 2 € <input type="checkbox"/>
n° 11- Les annexes VIII et X : intermittents du spectacle	→ 2 € <input type="checkbox"/>
n° 12- Intermittent du spectacle ou saisonnier	→ 2 € <input type="checkbox"/>
n° 13- La SACEM et les organisateurs "occasionnels"	→ 2 € <input type="checkbox"/>
n° 14- La SACD	→ 2 € <input type="checkbox"/>
n° 15- Artiste : amateur ou professionnel ?	→ 2 € <input type="checkbox"/>
n° 16- Les taxes fiscales sur les spectacles	→ 2 € <input type="checkbox"/>
n° 17- Le CMB (médecine du travail)	→ 2 € <input type="checkbox"/>
n° 18- Le code APE (Activité Principale Exercée)	→ 2 € <input type="checkbox"/>
n° 19- La taxe professionnelle	→ 2 € <input type="checkbox"/>
n° 20- La taxe sur les salaires	→ 2 € <input type="checkbox"/>
n° 21- La DUE (déclaration unique d'embauche)	→ 2 € <input type="checkbox"/>
n° 22- La DADS (déclaration annuelle des données sociales)	→ 2 € <input type="checkbox"/>
n° 23- L'agent artistique	→ 2 € <input type="checkbox"/>
n° 24- Les ASSEDIC : attestations mensuelles	→ 2 € <input type="checkbox"/>
n° 25- Les Congés Spectacles : obligations de l'employeur	→ 2 € <input type="checkbox"/>
n° 26- Le bulletin de salaire de l'artiste étranger	→ 2 € <input type="checkbox"/>
n° 27- Les Congés Spectacles : formalités pour le salarié	→ 2 € <input type="checkbox"/>
n° 28- Formation professionnelle et intermittent du spectacle	→ 2 € <input type="checkbox"/>
n° 29- Association loi 1901 : création, modification, dissolution	→ 2 € <input type="checkbox"/>
n° 30- Artiste retraité : cumul emploi-retraite et bulletin de salaire	→ 2 € <input type="checkbox"/>
n° 31- Le FNAS et le FCAP	→ 2 € <input type="checkbox"/>
n° 32- AUDIENS : artistes et techniciens non cadres	→ 2 € <input type="checkbox"/>
n° 33- Le chèque emploi associatif (CEA)	→ 2 € <input type="checkbox"/>
n° 34- Le travail des enfants	→ 2 € <input type="checkbox"/>
n° 35- Fonctionnaire et activité artistique	→ 2 € <input type="checkbox"/>
n° 36- Lieux de spectacles et sécurité	→ 2 € <input type="checkbox"/>
n° 37- Chapiteaux, établissements de plein air et sécurité	→ 2 € <input type="checkbox"/>
n° 38- Sécurité du personnel	→ 2 € <input type="checkbox"/>
n° 39- Le label de prestataire de service	→ 2 € <input type="checkbox"/>
n° 40 - Le numéro d'objet	→ 2 € <input type="checkbox"/>
n° 41- Subventions publiques aux associations	→ 2 € <input type="checkbox"/>
n° 42 - Cession d'un spectacle dans l'Union Européenne	→ 2 € <input type="checkbox"/>
n° 43 - Matériel scénique et passage en douane	→ 2 € <input type="checkbox"/>
n° 44 - La facture	→ 2 € <input type="checkbox"/>
n° 45 - Frais de déplacement et aide patronale	→ 2 € <input type="checkbox"/>
nombre fiches techniques x 2 €	TOTAL €

TOTAL à payer (1 et 2)

CI-JOINT MON REGLEMENT PAR CHEQUE A L'ORDRE DE LEGI SPECTACLE.
UNE FACTURE SERA DELIVREE A RECEPTION.

..... € TTC

nom..... prénom.....
 structure.....
 adresse (perso / structure)
 ville..... CP.....